

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Elargir la gouvernance du comité de pilotage de l'Accélérateur »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 15 OCTOBRE 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

**Nom et numéro du rapport : Rapport Accélérateur Agri,
Pêche, Aqua**

Exposé des motifs :

Le comité de pilotage régional Souveraineté Alimentaire, mis en place dans le cadre de l'Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, joue un rôle essentiel dans l'orientation des politiques publiques en matière agricole et alimentaire. À ce titre, sa composition doit permettre une représentation équilibrée de la diversité des acteurs concernés et des intérêts en présence.

La souveraineté alimentaire ne peut se construire sans démocratie, sans dialogue entre les différents modèles agricoles et sans prise en compte des enjeux environnementaux. Elle doit notamment concilier la viabilité économique des exploitations, la juste rémunération des agriculteurs, la préservation des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et la gestion durable de l'eau.

Il apparaît donc nécessaire d'élargir le comité de pilotage afin d'y associer davantage les organisations représentatives de la diversité du monde agricole, notamment la Confédération paysanne et les syndicats de l'agriculture biologique, ainsi que les gestionnaires de l'eau et les associations de défense de l'environnement.

Cette ouverture permettra de renforcer la transparence et la légitimité démocratique des décisions, de favoriser la confrontation constructive des points de vue et de garantir que les orientations retenues répondent à l'intérêt général. Elle contribuera ainsi à construire une politique de souveraineté alimentaire plus inclusive, plus respectueuse de l'environnement et mieux adaptée aux défis agricoles, sociaux et climatiques.

Le présent amendement du groupe l'Ecologie Ensemble propose donc d'élargir la composition du comité de pilotage régional Souveraineté Alimentaire à ces acteurs, afin de garantir une gouvernance plus démocratique, pluraliste et écologique.

Dans le rapport Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, à la fin de la phrase

" Par ailleurs, un comité de pilotage régional Souveraineté Alimentaire rassemblant Etat, Région et Chambre d'agriculture régionale (et filière pêche le cas échéant) a été initié"

Ajoute une phrase ainsi rédigée :

« Afin de garantir une juste représentativité de tous les acteurs et de tous les intérêts, y compris ceux de défense de l'environnement, le comité de pilotage est élargi à la Confédération paysanne, aux syndicats de l'agriculture biologique, aux gestionnaires de l'eau et aux associations environnementales. »



Sabine Lalande
Conseillère régionale

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Conditionnaliser les aides publics »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 15 octobre 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : ☐

**Nom et numéro du rapport : Rapport Accélérateur Agri,
Pêche, Aqua**

Exposé des motifs :

L'agriculture est particulièrement vulnérable aux conséquences du changement climatique. Sécheresses, tensions sur la ressource en eau, événements météorologiques extrêmes, dégradation des sols et perte de biodiversité fragilisent déjà les exploitations agricoles et menacent, à terme, notre souveraineté alimentaire.

Face à ces défis, il est indispensable d'accélérer la transformation de notre modèle agricole afin de le rendre plus résilient, plus autonome et plus respectueux des équilibres naturels. **Il ne saurait être question d'accélérer un modèle agricole à bout de souffle, mais bien d'accompagner l'émergence et le développement de pratiques capables de répondre aux défis climatiques à venir.** Soutenir l'agriculture, c'est lui donner les moyens de se transformer pour assurer sa pérennité.

Dans cette perspective, la nouvelle enveloppe de 0,5 million d'euros destinée à financer des projets divers doit constituer un véritable levier de transformation écologique et d'adaptation au changement climatique. Les financements publics doivent ainsi être orientés prioritairement vers des investissements qui renforcent la résilience des exploitations, favorisent l'autonomie protéique, préservent la ressource en eau, améliorent le bien-être animal et contribuent à la protection des haies, des sols et de la biodiversité.

Cet amendement du groupe l'Ecologie Ensemble propose donc de conditionner l'octroi de cette enveloppe à des critères écologiques explicites et de consacrer intégralement ces crédits à l'accélération de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Cette conditionnalité permettra de garantir la cohérence de l'action publique et de faire de chaque euro investi un levier concret pour préparer l'agriculture aux bouleversements climatiques, préserver les ressources naturelles et assurer durablement notre souveraineté alimentaire.

Dans le rapport Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, après la phrase :

« En complément, une enveloppe spécifique de 0,5 M permettra d'accompagner des projets d'investissement € divers qui ne sont pas éligibles aux dispositifs classiques. » ;

Ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

« L'octroi de cette enveloppe est subordonné à des critères écologiques explicites (autonomie protéique, sobriété en eau, bien-être animal, diversité culturelle, haies et biodiversité) et est entièrement consacrée à l'accélération de l'adaptation au changement climatique de l'agriculture. »

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sabine Lalande', with a stylized, flowing script.

Sabine Lalande
Conseillère régionale

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« 5 millions pour le maraîchage »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 15 OCTOBRE 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

**Nom et numéro du rapport : Rapport Accélérateur Agri,
Pêche, Aqua**

Exposé des motifs :

Les exploitations maraîchères sont aujourd'hui particulièrement fragilisées par la crise agricole. Confrontées à la hausse des coûts de production, aux difficultés de commercialisation, à la pression sur les prix et aux conséquences de plus en plus marquées du changement climatique, elles subissent une accumulation de difficultés qui menace directement leur viabilité économique.

Le maraîchage est pourtant essentiel à notre souveraineté alimentaire, à l'approvisionnement local en produits frais et à la vitalité de nos territoires. Il contribue également à la diversification des productions agricoles et au développement de circuits alimentaires de proximité. Il est donc indispensable de donner aux maraîchers les moyens de traverser la crise actuelle et de préparer l'avenir.

Cette réponse doit reposer sur deux volets complémentaires. D'une part, les exploitations les plus en difficulté doivent pouvoir bénéficier d'un soutien de trésorerie exceptionnel afin de prévenir les cessations d'activité et de préserver les capacités de production. D'autre part, un accompagnement à l'investissement doit permettre aux maraîchers d'adapter durablement leurs exploitations aux effets du changement climatique.

Ces investissements sont devenus indispensables : équipements et infrastructures d'irrigation économes en eau, installation d'ombrières et de dispositifs de protection contre les fortes chaleurs, diversification des cultures, amélioration de la résilience des sols et développement de pratiques agroécologiques. Il s'agit de permettre aux exploitations de mieux résister aux sécheresses, aux épisodes de chaleur extrême et aux aléas climatiques, tout en préservant les ressources naturelles.

Il est proposé dans le présent amendement de créer une enveloppe spécifique de 5 millions d'euros consacrée au soutien et à l'adaptation des exploitations maraîchères. Cette enveloppe permettra d'apporter une réponse immédiate aux situations économiques les plus graves, tout en faisant de l'investissement un levier de transformation et de résilience du maraîchage.

Dans le rapport Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, à la fin du dernier paragraphe, ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

« Une enveloppe spécifique de 5 millions d'euros sera mobilisée afin de soutenir les exploitations maraîchères confrontées à des difficultés économiques et aux conséquences du changement climatique consécutive à l'été caniculaire 2026. Cette enveloppe permet, d'une part, d'apporter un soutien exceptionnel de trésorerie aux exploitations les plus fragilisées et, d'autre part, de financer des investissements destinés à renforcer leur résilience climatique, notamment en matière d'irrigation économe en eau, d'installation d'ombrières et de dispositifs de protection contre les fortes chaleurs, de diversification culturale et de transition agroécologique. Les aides à l'investissement sont attribuées selon des critères privilégiant l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles et la pérennité économique des exploitations. »



Sabine Lalande
Conseillère régionale

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Garantir de qualité de l'eau »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 15 octobre 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

**Nom et numéro du rapport : Rapport Accélérateur Agri,
Pêche, Aqua**

Exposé des motifs :

Le changement climatique accentue les tensions sur la ressource en eau et fragilise notre approvisionnement en eau potable. L'ensemble des secteurs de la société est concerné, bien que certains soient particulièrement exposés, à commencer par l'agriculture. Les épisodes de sécheresse qui ont touché notre territoire, dans un contexte de fortes chaleurs estivales, ont durement éprouvé les exploitations agricoles et rappellent l'urgence d'adapter nos modèles de production aux conséquences du dérèglement climatique.

Face à ces tensions croissantes, des solutions doivent être construites collectivement. Elles ne peuvent reposer sur l'accaparement de la ressource par quelques-uns, y compris au sein du monde agricole, au détriment des autres usages et de l'intérêt général.

Les retenues de substitution ne sauraient constituer une réponse durable à l'adaptation de notre agriculture au changement climatique. En maintenant des systèmes agricoles fortement dépendants de l'irrigation, elles risquent de conforter des modèles de production vulnérables à la raréfaction de la ressource. L'argent public doit prioritairement accompagner la sobriété des usages, l'adaptation des cultures aux ressources en eau disponibles et le développement de pratiques agricoles moins consommatrices d'eau.

Cette orientation rejoint les recommandations du GIEC des Pays de la Loire, qui a notamment exprimé des réserves sur les mégabassines alimentées par pompage dans les nappes phréatiques, soulignant qu'elles ne résolvent pas nécessairement le problème du manque d'eau et peuvent même l'aggraver. Les phénomènes d'évaporation et de réchauffement de l'eau constituent également des facteurs de préoccupation.

À l'heure où la préservation de l'eau est un enjeu majeur d'intérêt général, sa gestion doit reposer sur un principe de bien commun, de solidarité entre les usages et de démocratie. La Région ne peut donc financer des projets qui conduisent à réserver l'accès à la

ressource à une minorité d'acteurs.

Surtout, la priorité est d'agir à la source et de réussir à garantir la qualité de l'eau alors que 11% des masses d'eau des Pays de la Loire sont en bon état écologique !

Dans ce contexte, le groupe L'Écologie Ensemble propose d'inscrire un objectif de sobriété et de reconquête de la qualité de l'eau parmi les principes fondateurs de l'accélérateur « Agri, pêche, aqua ». Pour ce faire, les task forces « sur mesure » seront dirigées vers la transition des exploitations situées sur les zones de captages prioritaires vers une agriculture biologique.

Dans le rapport Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, supprimer le paragraphe :

" Dans ce contexte et comme annoncé en session de juin, la Région met en place un Accélérateur Agri, Pêche, Aqua qui se traduit par la mise en place d'un budget dédié et par la mobilisation de task forces « sur mesure » pour les projets bloqués pour des raisons administratives, de dialogue local ou de financements, rassemblant les compétences idoines (services de la Région, de l'Etat, élus locaux, partenaires financiers, ...) pour en accélérer la réalisation"

Remplacer par un paragraphe ainsi rédigé :

« L'eau est un bien commun dont l'accès est menacé par le changement climatique. Alors que le manque d'accès à l'eau potable menace la production agricole, le Conseil Régional s'engage à encourager des solutions collectives et durable »

L'accélérateur Agri, Pêche, Aqua se traduit par la mobilisation de moyens dédiés et de task forces « sur mesure » pour accompagner les territoires dans la reconquête de la qualité de l'eau et l'atteinte de l'objectif zéro pesticide sur les zones de captage, en levant les freins administratifs, techniques, économiques ou liés au dialogue local. Ces task forces rassemblent les compétences idoines (services de la Région, de l'État, collectivités, acteurs agricoles, agences de l'eau, partenaires financiers, ...) afin d'accélérer la mise en œuvre des actions de prévention des pollutions, de transition des pratiques agricoles et de restauration durable de la qualité de la ressource en eau »



Sabine Lalande
Conseillère régionale

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Pour un Droit au partage de l'eau »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 15 octobre 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ / CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE : X

**Nom et numéro du rapport : Rapport Accélérateur Agri,
Pêche, Aqua**

Exposé des motifs :

Le changement climatique accentue les tensions sur la ressource en eau et fragilise notre approvisionnement en eau potable. L'ensemble des secteurs de la société est concerné, bien que certains soient particulièrement exposés, à commencer par l'agriculture. Les épisodes de sécheresse qui ont touché notre territoire, dans un contexte de fortes chaleurs estivales, ont durement éprouvé les exploitations agricoles et rappellent l'urgence d'adapter nos modèles de production aux conséquences du dérèglement climatique.

Face à ces tensions croissantes, des solutions doivent être construites collectivement. Elles ne peuvent reposer sur l'accaparement de la ressource par quelques-uns, y compris au sein du monde agricole, au détriment des autres usages et de l'intérêt général.

Les retenues de substitution ne sauraient constituer une réponse durable à l'adaptation de notre agriculture au changement climatique. En maintenant des systèmes agricoles fortement dépendants de l'irrigation, elles risquent de conforter des modèles de production vulnérables à la raréfaction de la ressource. L'argent public doit prioritairement accompagner la sobriété des usages, l'adaptation des cultures aux ressources en eau disponibles et le développement de pratiques agricoles moins consommatrices d'eau.

Cette orientation rejoint les recommandations du GIEC des Pays de la Loire, qui a notamment exprimé des réserves sur les mégabassines alimentées par pompage dans les nappes phréatiques, soulignant qu'elles ne résolvent pas nécessairement le problème du manque d'eau et peuvent même l'aggraver. Les phénomènes d'évaporation et de réchauffement de l'eau constituent également des facteurs de préoccupation.

À l'heure où la préservation de l'eau est un enjeu majeur d'intérêt général, sa gestion doit reposer sur un principe de bien commun, de solidarité entre les usages et de démocratie. La Région ne peut donc financer des projets qui, sans concertation suffisante,

conduisent à réserver l'accès à la ressource à une minorité d'acteurs.

Dans ce contexte, le groupe L'Écologie Ensemble propose d'inscrire le droit au partage de l'eau parmi les principes fondateurs de l'accélérateur « Agri, pêche, aqua » et de faire de ce dispositif un levier de transformation des pratiques agricoles. Il propose ainsi que la Région renonce à soutenir financièrement les projets de retenues d'eau, afin de privilégier des solutions collectives, durables et adaptées aux ressources disponibles

Dans le rapport Accélérateur Agri, Pêche, Aqua, ajouter un paragraphe ainsi rédigé :

« L'eau est un bien commun dont l'accès est menacé par le changement climatique. Alors que le manque d'accès à l'eau potable menace la production agricole, le Conseil Régional s'engage à encourager des solutions collectives et durables. Ainsi, le Conseil régional des Pays de la Loire exclut de tout financement régional, direct ou indirect, notamment au titre des dispositifs régionaux et des fonds européens dont la Région assure la gestion, tout projet de création ou d'extension de retenue de substitution alimentée, en tout ou partie, par des prélèvements dans les eaux superficielles ou souterraines. En conséquence, le Conseil régional renonce à soutenir toute démarche visant à simplifier ou à faciliter la réalisation de tels projets et demande que les dispositifs régionaux de soutien aux systèmes hydrauliques soient mis en conformité avec cette orientation. Le conseil régional s'engage à appliquer un droit au partage de l'eau dans toutes ses politiques publiques. »



Sabine Lalande
Conseillère régionale